

Et le mot homme alors ?

Paru dans Raphaël Haddad (dir.), *L'écriture inclusive, et si on s'y mettait ?*
Paris, Éditions Le Robert, 2023, p. 184-188

Les partisan·es du langage égalitaire appellent à user du mot *homme* pour désigner les mâles humains adultes, et à employer d'autres termes ou formules pour l'espèce : *l'humain*, *l'être humain*, *la personne humaine*, *l'humanité*... Et cela quel que soit le domaine d'application (anthropologie, droit, histoire, médecine, philosophie...). Plusieurs raisons militent pour cette distinction.

La plus importante est que le mot *homme* évoque prioritairement... les hommes. C'est inévitable, et les études des psycholinguistes¹ expliquent pourquoi : lorsqu'un groupe potentiellement mixte est désigné par un nom masculin (*historiens*, *électeurs*, *salariés*...), c'est d'abord le sens spécifique (mâle) qui se présente au cerveau ; le sens dit « générique » ne surgit que si d'autres éléments de la phrase établissent clairement la fausseté de la première interprétation. D'où les centaines de dessins sur « l'évolution de l'homme », les « hommes préhistoriques », les « droits de l'homme », etc. qui montrent des mâles humains (les contre-exemples datant généralement des dix dernières années, où les protestations des féministes sont mieux entendues). Les graphistes qui les ont élaborés n'étaient pas forcément sexistes, mais le message qu'ils (elles ?) avaient à illustrer ne contenait pas de phrase contredisant leur première impression ; c'est donc elle qu'ils ont suivie.

Ce mécanisme, qui est lié au fonctionnement des langues romanes (où les femelles sont massivement désignées par des mots féminins et les mâles par des mots masculins), est particulièrement handicapant dans les sociétés qui veulent établir l'égalité. Comment faire progresser les droits des femmes et ceux des enfants si on les range dans les « droits de l'homme » – alors que la domination des hommes sur les femmes et les enfants a très longtemps fait partie (fait toujours partie, dans certains pays) de leurs *droits* ? Le slogan féministe des années 1970, « Un homme sur deux est une femme », invitait (par le rire) à réfléchir à l'inanité de cet usage du mot *homme*. La formule « Les droits des femmes sont des droits de l'homme » aujourd'hui utilisée par nos autorités, en traduction du slogan *Women's rights are Human rights*, ne fait plus rire du tout. Elle prouve seulement que des masculinistes sont toujours à la manœuvre dans les hautes sphères du pouvoir français.

Comprendre notre histoire et celle de notre langue

La contestation de l'usage prétendument générique invite donc, et c'est la seconde très bonne raison qui la fonde, à revisiter notre histoire et celle de notre langue. Le mot *homme* vient du nom latin *homo*, mais il a changé de sens au cours du premier millénaire. *Homo* voulait dire « humain », « n'importe qui » ; en ce sens, il a donné « on ». À côté de ce nom existaient *mulier* (femme) et *vir* (homme), qui ont été abandonnés. Les milliers de textes où apparaît le mot *homme* à partir du XIV^e siècle ne parlent pas des femmes. Si dans certains cas elles sont virtuellement incluses dans le propos, le plus souvent elles en sont exclues. Les textes politiques

¹ Renvoyer vers la partie rédigée par Pascal Gygas

et juridiques sont évidemment les plus nets : aucun emploi du mot *homme* n'est susceptible de valoir pour « les femmes aussi » jusqu'en 1944. Quand elles sont concernées, elles sont nommées, ou une formule le précise expressément. Ainsi, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 ouvre aux hommes les droits de voter, d'être élus, d'exercer les emplois correspondant à leurs talents (article 6), droits que les femmes devront encore attendre 100 à 150 ans. En revanche, le décret sur le partage des biens communaux de juin 1793 établit qu'il sera « fait par tête d'habitant domicilié, de tout âge et de tout sexe » (section 2, article 1).

Que le mot *homme* n'inclue pas les femmes était encore évident pour les juristes qui ont rédigé le préambule de la constitution de la IV^e République, qui parle des « êtres humains » et précise que cela implique d'une part la reconnaissance des droits de l'homme de 1789, d'autre part l'adoption d'un « nouveau principe » : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Les dirigeants suivants se sont ingéniés à faire disparaître ces propos révolutionnaires, d'abord en les effaçant de la constitution actuelle (qui se contente d'un renvoi à ce préambule, alors qu'elle arbore la référence aux « droits de l'homme »), ensuite en refusant de traduire correctement l'*Universal Declaration of Human Rights* de 1948 et en maintenant une traduction fautive dans les discours officiels et les institutions publiques. Parallèlement, diverses stratégies ont été développées pour faire croire aux francophones que le terme *homme* désignait bien (avait toujours désigné) les deux sexes : le rhabillage des « sciences humaines » en « sciences de l'homme », la création des « Maisons des sciences de l'homme », et bien sûr le recours à la majuscule censée changer le sens du mot.

Aucune baguette magique n'évitera la réflexion historique, politique et terminologique nécessaire à la progression de l'égalité. Heureusement d'autres pays francophones et de nombreuses associations² ont engagé cette réflexion depuis une vingtaine d'années, ce qui se traduit par l'adoption progressive d'expressions réellement adaptées aux besoins de notre époque.

Éliane Viennot, Université Jean Monnet & IUF

² Voir <https://theconversation.com/debat-lhomme-ou-lhumain-la-trop-lente-chute-dune-impoture-109201>